

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 20 Février 2019

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 21

Affichage du compte rendu intégral

en date du 4 Mars 2019

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 27 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le 27 du mois de Février à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2019-005

Attribution d'une subvention à l'Association Cinémagis Provence
au titre de l'exercice 2019

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Marc **DEPAGNE**, M. Stéphane **DIDERO**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M. René **GIORGETTI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Robert **OLIVE**, Mme Virginie **PEPE**, Mme Régine **PERACCHIA**, Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**

Excusés avec pouvoir

M. Stéphane **DELAHAYE** - Pouvoir donné à Mme Régine **PERACCHIA**
Mme Françoise **EYNAUD** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**
Mme Béatrice **GIOVANELLI** - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSÉDÈS**
M. Jean-Jacques **LUCCHINI** - Pouvoir donné à Mme Eliane **ISIDORE**
M. Jean-Pierre **MUTERO** - Pouvoir donné à Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**
Mme Evelyne **SANTORU-JOLY** - Pouvoir donné à Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**

Excusés sans pouvoir

Mme Sophie **DEGIOANNI** - M. Emmanuel **FOUQUART**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Florian **SALAZAR-MARTIN** a été désigné **secrétaire de séance**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Pays de Martigues ambitionne de créer une filière industrielle du cinéma, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. A ce jour, le territoire est déjà doté d'outils structurants avec un complexe de tournages en studio, un plateau de tournage en décors naturels ou encore une académie de cascade. Le bilan des tournages démontre l'attractivité grandissante du territoire avec un nombre de tournages en constante augmentation (34 projets en 2015, 70 en 2018) et un impact certain sur l'économie locale et l'emploi. En effet, le tournage d'un téléfilm représente entre 200 et 300 000 euros de retombées sur l'économie locale et le recrutement de cinquante techniciens locaux, pour une vingtaine de jours de tournage.

L'Association Cinémagis Provence, installée en Pays de Martigues depuis 2014, développe des formations supérieures aux métiers du cinéma. Aujourd'hui, elle compte 42 étudiants en formation initiale, formation qui s'étale sur 3 années. Elle participe au développement et à la promotion de la filière cinéma et audiovisuel sur le territoire et favorise la qualification, la valorisation des savoir-faire et l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes. Ainsi, en 2018, Cinémagis Provence, en partenariat avec l'AFPA, a été retenue par Pôle Emploi pour développer une formation de menuisier constructeur de décors. Cette formation de 700 heures (réparties entre octobre 2018 et mars 2019) permet à 12 demandeurs d'emploi d'obtenir une Certification de Qualification Professionnelle dans ce métier.

Cinémagis Provence produit chaque année des films d'animation, des documentaires, des courts et longs métrages. Ces films sont ensuite proposés aux cinémas du territoire pour des soirées thématiques de rencontres et d'échanges. L'ensemble de ces œuvres est entièrement réalisé, tourné et post-produit par les étudiants en formation initiale. De même, ils participent aux festivals et événements organisés dans la région. Ces actions leur permettent de développer leurs compétences techniques, mais également leur capacité à nouer des partenariats avec des professionnels, des acteurs associatifs et des étudiants d'autres structures de formation telles que des écoles de maquillage, coiffure, peinture, ou encore architecture.

L'Association Cinémagis Provence permet de former des jeunes et des demandeurs d'emploi sur le territoire qui par la suite pourront répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée des productions qui viennent tourner en Pays de Martigues et sur le territoire métropolitain. Elle est donc l'un des maillons de la chaîne de valeur et participe au développement et à l'ancrage de la filière cinéma et audiovisuel sur le territoire et ainsi à la création d'activités et d'emplois.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-Les-Remparts ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier;
- La délibération n°FAG 002-542/16/CM en date du 30 juin 2016 relative à l'octroi de subventions aux associations par les Conseils de territoire ;
- La présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'Association Cinémagis Provence participe à la création d'activités et d'emplois sur notre territoire ;
- Que le rôle de l'Association Cinémagis Provence est important pour valoriser la filière cinéma et audiovisuel, source de retombées économiques conséquentes pour notre territoire ;

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros au titre de l'exercice 2019 à l'Association Cinémagis Provence qui sera versée conformément au règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°HN 021-049/16/CM en date du 7 avril 2016.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Etat Spécial du Territoire du Pays de Martigues –S/Politique E120- Nature 65748 - Fonction 65.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

SIGNATURE ELECTRONIQUE

**LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX**